

AVIS SUR LES SERVICES D'AMARRES (S-2)

EN VIGUEUR LE 4 JANVIER 2024

COLONNE I		COLONNE II
Art.	Description	Taux (\$)
1.	Services d'amarres des navires au quai Marcel-Dionne	
	a) pour chaque entrée ou sortie d'un navire	
	i) du lundi au vendredi, entre 8h00 et 16h00	1 899,92
	ii) du lundi au vendredi, entre 16h01 et 7h59, fin de semaine et jours fériés.....	2 344,58
	b) heures supplémentaires (en sus de trois (3) heures)	
	i) du lundi au vendredi, entre 8h00 et 16h00	596,56 \$ / heure
	ii) du lundi au vendredi, entre 16h01 et 7h59, fin de semaine et jours fériés.....	894,82 \$ / heure
2.	Services d'amarres des navires de croisière au quai de Bagotville	
	a) pour chaque entrée ou sortie d'un navire d'une longueur	
	i) de moins de 175 mètres.....	2 231,28
	ii) de 175 mètres à 200 mètres	2 552,12
	iii) de plus de 200 mètres	2 887,54
	b) heures supplémentaires (en sus de trois (3) heures).....	720,71 \$ / heure